



L'ACTUALITÉ

LE PROJET DE LOI ELAN A ÉTÉ PRÉSENTÉ CETTE SEMAINE EN CONSEIL DES MINISTRES

Après de longs mois de consultations et de concertations, le Gouvernement a finalisé son projet de loi logement, dit ELAN et en a présenté la teneur ce mercredi en Conseil des ministres.

“
**La CAPEB
demande un
statu quo
des règles de
l'allotissement
en marchés
publics.”**

66
articles
pour l'évolution
du logement et
l'aménagement
numérique.

À l'origine du projet de loi ELAN, un constat : la crise du logement n'est pas résorbée et les écarts entre les métropoles et les territoires ruraux sont de plus en plus criants. « Construire plus, mieux et moins cher » est donc le fil conducteur de ce projet de loi.

Le Gouvernement souhaite ainsi accélérer l'acte de bâtir en simplifiant les normes de construction et les procédures administratives.

Il entend par ailleurs protéger les plus fragiles en améliorant l'accès au logement et en menant une nouvelle politique d'aides publiques mieux ciblée et plus efficace.

Il s'agit également de mettre les transitions énergétiques et numériques au service de l'habitant et de créer de nouvelles solidarités entre les territoires et les générations, de libérer les innovations et la créativité des constructeurs et enfin, de contractualiser avec les Collectivités pour développer une offre de logements adaptée aux territoires.

Voilà pour les objectifs. Mais force est de constater que les 66 articles du projet de loi ne permettent pas de tracer une feuille de route claire ni de bâtir un cadre structurant de l'action publique.

Certaines des mesures proposées sont, certes, pertinentes et vont permettre de simplifier l'aménagement et de moderniser la construction. En revanche, d'autres mesures le sont beaucoup moins, voire inacceptables.

D'une manière globale et compte tenu des enjeux, la CAPEB considère que le texte manque d'envergure et délègue en grande partie la responsabilité d'agir aux collectivités territoriales sans pour autant leur apporter les moyens et les compétences supplémentaires pour le faire.

Sur ce projet de loi, la CAPEB a suggéré un grand nombre d'améliorations. Par exemple, le texte prévoit la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme à partir de 2022 dans les grandes communes seulement.

La CAPEB a fait observer que pour éviter d'accroître la fracture qui existe déjà entre les zones urbaines et les zones rurales, c'est la généralisation qu'il conviendrait de viser. Mais, évidemment, en s'en donnant les moyens !

De même, le projet prévoit de mobiliser le foncier public, ce qui est louable, mais trop peu d'incitations sont envisagées pour le foncier privé qui constitue pourtant le vivier le plus important.

La CAPEB est particulièrement vigilante concernant les dispositions prévues en matière de marchés publics.

Elle conteste en particulier celles qui visent à adapter les règles de l'allotissement pour faciliter les préfabriques alors que ces règles ne sont nullement gênantes à cet égard.

(Suite p. 4)

ÉCONOMIE

DÉLAIS DE PAIEMENT : LES TPE SONT TOUJOURS PÉNALISÉES

L'Observatoire des délais de paiement a remis son rapport annuel qui, malheureusement, ressemble encore trop au précédent. Que les entreprises soient publiques ou privées, plus elles sont grandes moins elles respectent leurs délais de paiement. Cela étant, les causes de ces retards résultent souvent des procédures administratives ou comptables internes complexes. L'Observatoire constate à cet égard, que beaucoup de grandes entreprises règlent leurs factures par série, à des dates prédéfinies chaque mois sans tenir compte des dates d'échéance de chacune d'entre elles.

Le BTP est particulièrement concerné par ces retards de paiement puisqu'une entreprise sur deux dans la construction est réglée trop tard par ses clients. Mais le pire est que les retards importants, c'est-à-dire supérieurs à un mois, concernent 23 % des entreprises.

Au total, si la réglementation était strictement respectée par tous, la trésorerie des entreprises du BTP serait garnie de 7,5 milliards de plus ! Une bonne nouvelle néanmoins : les artisans,



qui sont toujours pris en tenaille entre leurs fournisseurs et leurs clients, constatent une amélioration des délais de paiement de leurs clients ce qui permet de réduire les tiraillements sur leurs trésoreries.

En revanche, en marchés publics, les délais de paiement sont plus longs que sur les marchés privés. C'est la raison pour laquelle la CAPEB a demandé une modification du CCAG de travaux dans le but de maîtriser les délais de paiement des travaux non prévus et d'ajuster le calendrier de déclenchement de la procédure de la réception en vue du

paiement du solde dans de meilleurs délais. La CAPEB a signalé que les entreprises ont des difficultés à obtenir le paiement des travaux modificatifs et supplémentaires. Elle a demandé, dans le cadre de la transition numérique de la commande publique, que les entreprises puissent enregistrer leur proposition d'avenant sur les plateformes de dématérialisation des marchés publics afin de bénéficier d'un horodatage de leur demande et d'une traçabilité. L'objectif est que les entreprises soient réglées pour les prestations supplémentaires qu'elles ont réalisées et qu'elles le soient rapidement.

→ LES ORGANISMES HLM S'INQUIÈTENT DE LEURS CAPACITÉS DE FINANCEMENT

Le projet de loi ELAN devrait conduire notamment à restructurer le secteur du logement social suite à la baisse des APL compensée par une réduction des loyers de solidarité et une hausse de la TVA dans le logement social de 5,5 % à 10 %.

Pour autant, les organismes HLM sont très inquiets. En effet, ils vont devoir intégrer immédiatement la baisse des APL dans leurs comptes mais les compensations financières promises ne viendront que plus tard.

En l'occurrence, la Caisse des Dépôts et Consignations est sensée prolonger la durée de 60 000 crédits d'une dizaine d'années (ce qui représente 32 Milliards d'euros), accorder des prêts à taux fixe pour 4 Mds d'euros pour les nouvelles opérations ainsi que 3 Mds de crédits pour les travaux de rénovation énergétique.

Mais rien de tout cela n'est prêt. Pour limiter les tensions sur leurs trésoreries, les organismes HLM pourraient aussi compter sur des prêts remboursables sans intérêts au

bout de 20 ans avec l'accord d'Action logement. Mais justement, Action logement est lui-aussi face à la perspective d'une diminution de ses ressources : le projet de loi PACTE, en effet, prévoit de relever le seuil des obligations sociales des entreprises de 20 à 49 salariés ce qui contribuerait, si cette mesure était votée, à exonérer l'ensemble de ces entreprises de la contribution à l'effort de construction, soit 250 à 300 millions d'euros sur l'ensemble de la collecte (1,8 Md).

SOCIAL

→ STRESSÉS, LES SALARIÉS DU BTP SONT STRESSÉS !

ADP, spécialiste de la gestion en ressources humaines, vient de publier les résultats de l'étude qu'il a menée en Europe auprès de près de 10 000 salariés tous secteurs confondus. 20 % des salariés déclarent être en stress, un taux que les salariés français partagent avec leurs collègues britanniques notamment. 30 % des salariés européens interrogés envisagent même de changer d'emploi tant le stress est pesant. Un sentiment qui est très vif chez les moins de 35 ans (37 % ont envie de changer de vie).

Les salariés du BTP sont particulièrement touchés par ce stress : 94 % d'entre eux disent être stressés régulièrement. 15 % des salariés européens considèrent que leur patron ne se préoccupe pas de leur bien-être au travail, un taux qui tombe à 6,4 % pour les salariés du BTP français.

Il faut dire que les patrons du BTP en France savent bien ce que stress veut dire puisqu'ils en sont eux-mêmes victimes !

Le baromètre Artisanat que la CAPEB et IRIS-ST ont présenté l'an dernier l'a démontré. Les 2 336 artisans du BTP interrogés en 2016



avaient alors confirmé les tendances alarmantes mises en évidence par les éditions précédentes : les artisans du bâtiment, sont soumis à une intensification de leurs rythmes de travail et à des facteurs de stress qui se répercutent sur leur vie personnelle et leur hygiène de vie. 58 % d'entre eux déclaraient alors qu'ils étaient stressés, un stress envahissant, y compris jusque dans leur vie personnelle (87 % des cas), d'autant que 59 % des artisans travaillent le week-end et que 60 % travaillent plus de 60 heures par semaine !

MÉTIERS

→ NUMÉRIQUE : KROQI, LA PLATEFORME TPE/PME EST LANCÉE

Lorsque les réflexions ont commencé au sein du PTNB (Plan Transition Numérique dans le Bâtiment), la CAPEB a immédiatement souhaité qu'elles intègrent les particularités des petites entreprises et que les travaux du Plan permettent à toutes les TPE du BTP d'accéder au BIM et aux outils numériques au même titre que les grandes entreprises.

C'est dans cet esprit qu'il a été décidé de mettre à disposition des TPE/PME une plateforme numérique, d'en confier le pilotage au PTNB et sa mise en œuvre au CSTB. La CAPEB a soutenu cette démarche et s'est aussitôt associée à ce travail en désignant des professionnels pour élaborer le cahier des charges et le contenu de cette plateforme.

Cette plateforme, appelée Kroqi, met à la disposition des TPE/PME un espace de travail collaboratif ainsi que des outils associés comme une visionneuse de maquette numérique par exemple. Elle permettra aux entreprises artisanales et aux TPE du bâtiment de répondre à un projet ayant recours à la maquette numérique et au BIM.

Il s'agit également d'un outil pédagogique d'appropriation des processus BIM avant la généralisation du recours à cette nouvelle méthode de travail.



« Elle a été conçue à partir des besoins des artisans » a précisé le Secrétaire d'Etat Julien Denormandie lorsqu'il l'a officiellement présentée dans le cadre de BIM World jeudi dernier. Il était entouré pour l'occasion du Président du PTNB Bertrand Delcambre, du Directeur du projet au CSTB et de David Morales en tant que représentant des petites entreprises et utilisateur témoin de la plateforme. De son côté, le Président Liébus, également administrateur du CSTB a pu accueillir le Secrétaire d'Etat et l'accompagner à sa conférence de presse.

À l'occasion de ce BIM World, David Morales, chef de file Numérique de la CAPEB, est intervenu à la table ronde « Labels et certifications pour le BIM : risques et opportunités ». Il se trouvait face à deux intervenants favorables à la mise en place de telles certifications, ce à quoi la CAPEB s'oppose.

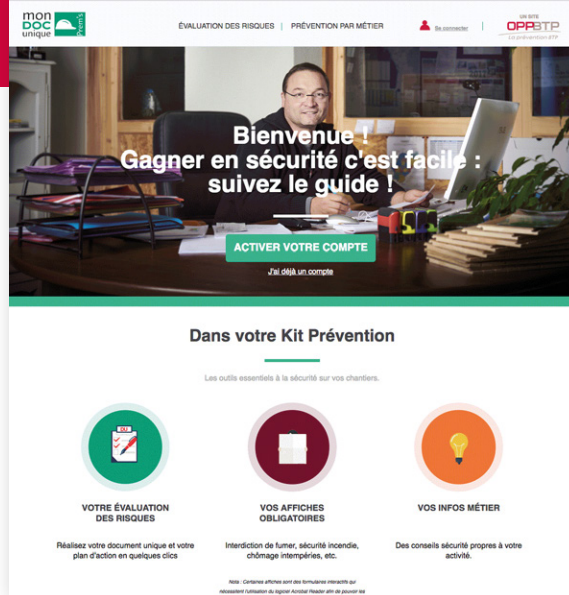
David Morales a ainsi expliqué qu'il ne fallait pas aller trop vite et que l'urgence était de massifier et d'encourager le plus grand nombre d'acteurs à s'engager dans le BIM et la maquette numérique. Des certifications, mêmes volontaires, seraient évidemment un frein.

Par ailleurs, David Morales a fait observer que l'environnement juridique du numérique n'est absolument pas stabilisé : les usages des acteurs ne sont pas définis, pas plus que leurs responsabilités. De ce fait, des problèmes d'assurance se posent clairement. On assure un bâtiment mais pas une maquette !

Enfin, il faut également souligner que les seules normes qui existent aujourd'hui en matière de numérique sont essentiellement anglo-saxonnes et il y a donc lieu de s'interroger sur le bien fondé de les faire nôtres !

Soulignons que la position ainsi présentée par la CAPEB à cette occasion est partagée par l'ensemble de la filière réunie au sein de l'association ADN Construction qui milite pour une montée en puissance des compétences des utilisateurs plutôt que pour leur certification.

On n'a pas certifié les utilisateurs de souris lorsque l'ordinateur est apparu sur tous les bureaux alors pourquoi certifier les utilisateurs de la maquette numérique et du BIM ?!



SOCIAL

→ PRÉVENTION : LES NOUVEAUX OUTILS DE L'OPPBTP

Toutes les études le montrent : les entreprises sont parfaitement conscientes de la nécessité d'agir en faveur de la santé et de la sécurité sur les chantiers et dans les ateliers mais elles ont besoin d'être accompagnées. C'est dans cet esprit que l'OPPBTP a développé, en étroite collaboration avec la CAPEB, de nouveaux services qui permettront de simplifier et d'encourager la prévention dans les petites entreprises.

L'OPPBTP propose ainsi 3 nouveaux outils en ligne : deux outils dédiés à l'élaboration du Document unique et son plan d'action (Mon Doc Unique Prem's et Mon Doc Unique) d'une part et d'autre part un outil d'assistance en ligne (Prévention BTP En direct).

MonDocUniquePrem's porte sur l'évaluation des risques professionnels dans les TPE et entreprises artisanales du bâtiment faisant leurs premiers pas en prévention. Cet outil leur permet d'élaborer leur document unique et leur plan d'action en toute autonomie. Ainsi, après avoir permis d'identifier les principaux risques, il apporte des solutions simples que l'entreprise doit mettre en place afin de répondre à un objectif de performance de prévention satisfaisante.

Avec ce même outil, les entreprises ont accès à des informations métiers spécifiques, et peuvent, par ailleurs, télécharger gratuitement le pack « affichage obligatoire » en entreprise. MonDocUniquePrem's est accessible depuis le site qui lui est dédié : www.mondocuniqueprems.fr.

Le deuxième outil développé par l'OPPBTP est MonDocUnique, qui permet d'évaluer les risques dans l'entreprise. Cette version s'adresse aux entreprises souhaitant aller plus loin dans l'évaluation des risques ou aux entreprises déjà engagées dans une démarche volontaire de prévention. Il est disponible dans sa nouvelle version sur www.mondocunique.fr.

On rappellera à ce sujet, que des « Ateliers DU » sont organisés entre les CAPEB départementales et les agences OPPBTP afin de permettre aux entreprises d'apprendre à utiliser cet outil. Vous trouverez sur ARTUR la convention de partenariat et du plan d'action 2018.

Enfin, l'OPPBTP a lancé un nouveau service d'assistance en ligne "PréventionBTP En direct" permettant à tous les professionnels du BTP d'obtenir une réponse immédiate à leur question en matière de sécurité et de prévention. Ainsi, une base de connaissances de plus de 400 questions-réponses est mise à disposition sur le site www.preventionbtpendirect.fr, qui offre également la possibilité d'échanger en direct avec une équipe d'experts en prévention de l'OPPBTP par téléphone ou chat.



GOUVERNEMENT

→ LE PROJET DE LOI PACTE PRÉVOIT UNE RÉVISION DES SEUILS SOCIAUX

Le projet de loi PACTE sera présenté en Conseil des Ministres le 2 mai mais une large partie des dispositions qu'il contient sont d'ores et déjà dévoilées.

Parmi ces mesures, relevons un relèvement des seuils sociaux. Ainsi, le seuil de 20 salariés serait supprimé pour être reporté à 49 salariés. Le passage de 10 à 11 salariés serait favorisé grâce à un gel des obligations associées pendant 5 ans. Il s'agit du versement de la cotisation transport, des cotisations patronales relatives à la prévoyance et des contributions formation. D'autre part, et de façon à encourager la participation et l'intéressement dans les petites entreprises, le forfait social pour les TPE/PME serait réduit. Ainsi, au lieu des 20 % appliqués aux entreprises de plus de 50 salariés, les entreprises comptant un effectif inférieur se verraient appliquer un taux de 8 %, comme c'est le cas aujourd'hui pour les entreprises (de - 50) qui signent un premier accord et ce pendant les 6 premières années. Cette limite temporelle devrait d'ailleurs être supprimée. À suivre donc !

ARTISANAT

→ PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : L'U2P RÉAGIT

Opposée au prélèvement de l'IR par les entreprises depuis que cette idée a été avancée par les Pouvoirs publics, l'U2P persiste et signe en lançant une mobilisation générale dès le 11 avril. Nous y reviendrons en détails la semaine prochaine.

(Suite de la p. 1)

Elle reste par ailleurs très vigilante sur la définition qui sera précisée sur le plan réglementaire des nouvelles notions intégrées dans le projet de loi : la création d'un immeuble de « moyenne hauteur », le logement « évolutif », les « travaux simples permettant la réversibilité » à titre d'exemples.

Les dispositions du projet de loi concernant la performance énergétique nous semblent aller, globalement, dans le bon sens. C'est le cas de l'assouplissement de l'obligation d'individualiser les frais de chauffage en excluant les bâtiments performants pour cibler les passoires thermiques. S'agissant de la revitalisation des centres-villes, la CAPEB plaide pour une révision

du zonage national de tension du marché du logement qui, aujourd'hui, ne permet pas de prendre en compte les spécificités territoriales.

Mais surtout, il faut regretter que les actions sur le parc existant de logements soient vraiment le parent pauvre de ce projet de loi qui aurait du être, au contraire, un élément de dynamisme supplémentaire.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PARTENARIATS BÉRANGER DÉVELOPPEMENT

Le Président Liébus a reçu mercredi les responsables de Renault pour faire un point sur le fonctionnement du partenariat en cours mais surtout pour réfléchir au développement des nouvelles formes de mobilité pour les entreprises (véhicule électrique, partage de véhicule, etc.) dans un contexte d'obligations croissantes (à moyen terme) décidées par les grandes métropoles notamment. Le lendemain, il a reçu les dirigeants de Layher, fidèle partenaire de la CAPEB qui est présent à chacune de nos assemblées générales avec des démonstrations d'échafaudages toujours innovantes. Ce sera également le cas cette année à Brest.

PARIS 2024

Patrick Liébus a été chargé par l'U2P de suivre la préparation des jeux olympiques de 2024 à Paris. Une réunion des partenaires sociaux se tenait à ce propos ce mercredi 4 avril.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIE DES CERC

Le groupement d'intérêt économique qui coordonne l'action des CERC a tenu son Conseil d'administration jeudi. Outre l'actualité du réseau des CERC, le Conseil a étudié le projet de renouvellement de la charte des CERC pour la période 2019-2025.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNTP

La FNTP tenait son assemblée générale ce jeudi 5 avril. Le Président de la CAPEB participait à ce rendez-vous annuel de la fédération des travaux publics.

PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi était prévue la réunion préparatoire à l'assemblée générale qui réunissait les élus amenés à siéger en tribune. L'objectif était de préparer la présentation des différents dossiers portés à l'ordre du jour et d'examiner les demandes d'intervention des CAPEB départementales et régionales ainsi que les conditions du déroulement du débat syndical.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018